



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Trois Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG – S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – E. MENUT
A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN -- JC. SANSONI – J. TOCQUER
C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

PRODUIT AMENDES DE POLICE – PROJET D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ECOLE

M. le Maire précise :

Vu l'article R2334-12 du CGCT,

Vu le courrier du Conseil Départemental du 17 février 2017,

CONSIDERANT qu'il convient comme chaque année de solliciter le Conseil Départemental 83, pour bénéficier de l'attribution de crédits provenant des amendes de police.

CONSIDERANT que peuvent bénéficier de ces crédits, les communes de moins de 10.000 habitants pour des opérations d'aménagement et de sécurisation des points d'arrêts, la sécurisation des cheminements piétons et l'amélioration des stationnements à proximité des établissements scolaires et l'aménagement du covoiturage.

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes veut mettre en exergue les travaux de voirie de signalisation horizontale et verticale à l'école du Coulet :

- Création de places de parkings supplémentaires et d'un ralentisseur au niveau du passage piétons entre l'école maternelle et élémentaire.
- Sécurisation de l'accès de l'école élémentaire.
- Signalisation horizontale et verticale.

Montant de l'opération	17 345,20 € HT. soit 20 814,24 € TTC.
-------------------------------	--

Le financement de l'opération serait le suivant :

- **Montant de l'opération:** 17.345,20 € HT.
- Amendes de Police : 7.000,00 €
- Part communale : 10.345,20 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental 83 l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police pour aider la commune à financer la réalisation des travaux ci-dessus indiqués, la demande s'élève à 7.000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

Séance du 3 avril 2017 – Commune de Tourrettes